

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 02/018/2006 (Public)  
Bulletin n° : 219  
ÉFAI  
23 août 2006

**Embargo : 23 août 2006 00h01 TU**

### **Israël/Liban. Des éléments montrent que des infrastructures civiles ont été délibérément détruites**

Amnesty International a rendu publics ce mercredi 23 août 2006 les résultats d'investigations montrant qu'Israël a mis en œuvre lors du conflit récent une politique délibérée de destruction d'infrastructures civiles libanaises, qui s'est traduite dans certains cas par des crimes de guerre.

Les dernières informations publiées par l'organisation montrent que la destruction par Israël de milliers d'habitations, ainsi que les frappes qui visaient de nombreux ponts et routes et des installations de stockage de l'eau et du carburant, faisaient partie intégrante d'une stratégie militaire au Liban et ne constituaient pas des « *dommages collatéraux* » résultant de la prise pour cibles légitime d'objectifs militaires.

Le rapport renforce la nécessité de l'ouverture urgente par les Nations unies d'une enquête exhaustive et indépendante sur les graves violations du droit international humanitaire dont se sont rendus coupables le Hezbollah et Israël pendant le conflit qui les a opposés un mois durant.

*« L'affirmation par Israël que les attaques des infrastructures étaient légales est de toute évidence erronée, a déclaré Kate Gilmore, secrétaire générale adjointe exécutive d'Amnesty International. Nombre de violations décrites dans notre rapport, telles que des attaques disproportionnées et menées sans discrimination, constituent des crimes de guerre. Les éléments suggèrent fortement que la destruction massive de centrales d'eau et d'électricité et d'infrastructures indispensables au transport de la nourriture et de l'aide humanitaire était délibérée et s'inscrivait dans une stratégie militaire. »*

Le gouvernement israélien a affirmé qu'il prenait pour cibles les positions et les installations auxiliaires du Hezbollah et que les autres dommages occasionnés aux infrastructures civiles étaient dus au fait que le Hezbollah avait utilisé la population civile comme « *bouclier humain* ».

*« Le mode, l'étendue et l'intensité des attaques ôtent toute crédibilité à l'affirmation d'Israël selon laquelle il s'agirait de dommages collatéraux », a déclaré Kate Gilmore.*

*« Les victimes civiles des deux parties au conflit ont droit à la justice. La gravité des violations commises rend d'autant plus urgente la tenue d'une enquête sur la conduite des deux parties. Il faut que les auteurs de crimes de guerre rendent des comptes et que les victimes obtiennent réparation. »*

Intitulé *Deliberate destruction or 'collateral damage'? Israeli attacks against civilian infrastructure*, le rapport s'appuie sur des informations de première main que l'organisation a rassemblées lors des entretiens avec des dizaines de victimes, de représentants des Nations unies, des Forces de défense d'Israël (FDI) et du gouvernement libanais qu'elle a réalisés au cours de missions de recherche récentes au Liban et en Israël. Certaines informations du rapport proviennent de déclarations officielles et de la presse.

Le rapport contient des éléments faisant état :

- de la destruction massive par les forces israéliennes de quartiers et de villages civils ;
- d'attaques de ponts dans des zones n'ayant pas d'importance stratégique flagrante ;
- d'attaques de stations de pompage et de traitement des eaux et de supermarchés, en dépit de l'interdiction de prendre pour cibles des objectifs indispensables à la survie de la population civile ;
- de déclarations de responsables militaires israéliens indiquant que la destruction d'infrastructures civiles faisait effectivement partie des objectifs de la campagne militaire israélienne visant à dresser la population et le gouvernement libanais contre le Hezbollah.

Le rapport décrit un modèle d'attaques disproportionnées et menées sans discrimination, qui ont provoqué le déplacement de 25 p. cent de la population civile. Ce modèle, rattaché aux déclarations officielles, montre que les attaques sur les infrastructures étaient délibérées et non pas inhérentes à la poursuite d'objectifs militaires légaux.

Amnesty International lance un appel en faveur de l'ouverture de toute urgence par les Nations unies d'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale sur les violations du droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit. L'enquête devra porter en particulier sur les conséquences de ce conflit sur la population civile ; elle devra avoir pour objectif de déterminer la responsabilité des individus dans les crimes de droit international qui ont été commis et d'accorder des réparations aux victimes.

Le rapport *Deliberate destruction or 'collateral damage'? Israeli attacks against civilian infrastructure* (index AI : MDE 18/007/2006) est disponible sur le site de l'organisation, à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/engmde180072006>)

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566  
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>